

# Vancomycine Viatriis 125 mg, poudre pour solution à diluer pour perfusion-vancomycine - [chlorhydrate de]

Tension d'approvisionnement 12/02/2024

## DCI

vancomycine (chlorhydrate de)

## Indications

### Administration intraveineuse

La vancomycine est indiquée pour tous les groupes d'âges pour le traitement des infections suivantes (voir rubriques 4.2, 4.4 et 5.1) :

- Infections compliquées de la peau et des tissus mous (ICPTM)
- Infections des os et des articulations
- Pneumonies communautaires (PC)
- Pneumonies nosocomiales (PN), y compris pneumonies acquises sous ventilation mécanique (PAVM)
- Endocardites infectieuses
- Méningites bactériennes aiguës
- Bactériémies associées ou suspectées d'être associées à l'une des infections listées ci-dessus.

La vancomycine est également indiquée dans tous les groupes d'âges en prophylaxie péri-opératoire anti-bactérienne chez les patients présentant un risque élevé de développer une endocardite bactérienne lors d'interventions chirurgicales majeures.

### Administration intra-péritonéale

La vancomycine est indiquée dans tous les groupes d'âges pour le traitement par voie intra-péritonéale de péritonite associée à une dialyse (voir rubriques 4.2, 4.4 et 5.1).

Il convient de tenir compte des recommandations officielles concernant l'utilisation appropriée des antibactériens.

## Laboratoire exploitant

Viatriis Santé

## Observations particulières

- Situation à l'hôpital : tension
- Contingement quantitatif à l'hôpital



Lettre d'information du laboratoire Viatriis en date du 18/03/2025

- Les spécialités de vancomycine injectable en 250 mg restent disponibles
- Date de remise à disposition indéterminée

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les entreprises pharmaceutiques de la santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016, et des dispositions des articles L. 5121-30 et L. 5121-31 du Code de Santé Publique, et de l'article 27 du décret n° 2016-130 du 27 janvier 2016, jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié pour les patients.